



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUILLET 2017**

Le 28 juin 2017, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 19 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN (arrivée à 19 h 20) - Mme Karen GAILLARD – M. Johan THENET – Mme Francine URBAIN et Mme Nathalie VIOLLET.

**Absents excusés** : M. Jean-Paul GRAVILLON (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) – M. Serge RAFFIN (pouvoir donné à M. Vincent AIGON) – Mme Céline SCellos (pouvoir donné à Mme Nathalie VIOLLET).

Madame Francine URBAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 28 juin 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
- 3) CCFU – Modifications statutaires
- 4) Aires de jeux – propositions de remplacement de jeux défectueux
- 5) Mairie – devis pour changement de 2 portes (entrée et salle du conseil)
- 6) Questions et informations diverses

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Cyril PELLEVAL, Sénateur de Haute-Savoie, qui fait l'honneur de sa présence à cette réunion du Conseil Municipal.*

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 JUIN 2017 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 28 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION :**

Aucune demande n'est à soumettre aux membres du Conseil Municipal pour cette séance.

3) – **CCFU – MODIFICATIONS STATUTAIRES :**

Afin de disposer de statuts en conformité avec les évolutions de la loi NOTRe, la CCFU a dû modifier ses statuts portant sur :

⇒ **La compétence GEMAPI :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux communautés de communes.

⇒ Compétence Assainissement :

Jusqu'à présent, la CCFU exerçait la compétence assainissement de manière partielle (assainissement collectif/non collectif, mais pas les eaux pluviales). Or la loi NOTRE prévoit que cette compétence ne soit plus scindée et dispose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Assainissement » doit être exercée dans sa globalité (assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales) par la CCFU pour être comptabilisée au titre des compétences optionnelles. En 2020, la compétence assainissement deviendra une compétence obligatoire (donc exercée obligatoirement de manière globale).

La CCFU, disposant du nombre de compétences optionnelles suffisant, n'a pas souhaité procéder au transfert de la gestion des eaux pluviales dans sa globalité et a proposé de ne transférer que la partie « études et diagnostics ». La compétence « Assainissement » n'étant pas exercée dans sa globalité, elle a été inscrite au titre des compétences facultatives. Il a également été procédé à un toilettage des statuts afin d'éclaircir les missions de la CCFU et être en conformité avec la nouvelle réglementation.

La modification des statuts étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU), ci-dessus exposée.

4) – **AIRES DE JEUX – PROPOSITIONS DE REMPLACEMENT DE JEUX DEFECTUEUX :**

Monsieur le Maire informe les élus que, suite aux vérifications réglementaires des aires de jeux, réalisées par l'APAVE en décembre 2016, divers jeux ont dû être démontés afin de respecter la sécurité des usagers.

Pour permettre leur remplacement, une première sélection de jeux a été réalisée (avec indication des coûts sans la pose) et soumise aux membres du Conseil Municipal pour avis.

Les normes d'implantation et de pose de ces jeux demandant un examen attentif, une commission a été formée, constituée de Mesdames Cécile LOUP-FOREST, Francine URBAIN, Nathalie VIOLLET et de Messieurs Vincent AIGON et Georges DUCRET, sachant qu'une enveloppe de 15 000 € HT est affectée pour l'acquisition des jeux. La commission proposera, au Conseil Municipal, les différents modèles retenus selon le budget alloué.

5) – **MAIRIE – DEVIS POUR REMPLACEMENT DES DEUX PORTES PRINCIPALES :**

Monsieur le Maire informe les élus que des devis ont été sollicités, auprès de professionnels en menuiseries extérieures, afin de permettre le remplacement des portes principales (entrée et salle du Conseil) de la mairie. Compte-tenu du coût des menuiseries bois et de l'entretien qu'elles engendrent, il a été préféré des portes en aluminium.

Trois devis ont été reçus, à savoir :

- ⇒ ALC : 9 478.00 € HT, soit 11 373.60 € TTC ;
- ⇒ TMI : 8 110.00 € HT, soit 9 732.00 € TTC ;
- ⇒ HOMEKO : 6 666.67 € HT, soit 8 000.00 € TTC.

Les deux premières propositions portent sur des menuiseries aluminium ton imitation bois chêne doré, avec des stores intérieurs (uniquement pour la porte d'entrée de la mairie) et crémones pompiers. La troisième proposition porte sur des menuiseries aluminium coloris gris, avec volet roulant extérieur monobloc motorisé (pour la porte d'entrée de la mairie), sans crémones pompiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** de solliciter à nouveau l'entreprise HOMEKO, moins disante, afin d'établir un nouveau devis sur des bases identiques aux deux autres devis, à savoir : menuiserie aluminium ton imitation bois, stores intérieurs pour la porte d'entrée de la mairie et crémones pompiers sur semi-fixe afin de permettre la comparaison des prix ;
- **DIT** que le devis le moins onéreux sera ensuite retenu.

## 6) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES** :

### a) **Note de l'Agence de l'Eau :**

Monsieur le Maire donne connaissance aux élus de la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau.

Cette note indique l'origine des redevances perçues par l'Agence de l'Eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Monsieur le Maire complète cette information par la production du rapport 2015 sur le prix de l'eau en Haute-Savoie.

### b) **Remerciements :**

Delphie et Adrien JACCOUD remercient l'ensemble du Conseil Municipal pour les témoignages d'affection qu'il a manifestés lors de la naissance de leur petite Adèle.

### c) **Location de la Maison Guillermin :**

Monsieur le Maire informe les élus de la libération prochaine des locaux de la Maison Guillermin. Ceux-ci seront occupés immédiatement par une famille de Lovagny dans les conditions identiques de la précédente location.

Il convient de prévoir le rendez-vous pour l'état des lieux de sortie des occupants actuels.

### d) **Note de qualité comptable – Exercice 2016 :**

Chaque année, toutes les collectivités font l'objet d'un contrôle puis d'une notation visant à vérifier la qualité de leurs comptes.

La Commune de Lovagny obtient la note de 20/20 au titre de l'exercice 2016. Les membres du Conseil Municipal félicitent Monsieur le Maire et le personnel pour la qualité du travail accompli.

### e) **Droit de pêche :**

Monsieur le Président de l'AAPPMA Annecy Rivières remercie les élus pour la réponse favorable faite à sa demande de convention de droits de pêche.

La signature de ce document permettra la mise en place d'une gestion en parfaite adéquation avec le Plan Départemental de Protection et de Gestion Piscicole.

### f) **DICRIM :**

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui a pour objectif d'alerter les citoyens sur les risques naturels et technologiques propres à leur commune et à les informer sur les mesures préventives, sera soumis aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance. Ce document fera ensuite l'objet d'une distribution aux habitants de Lovagny, simultanément à celle du bulletin annuel. Il sera également mis en ligne sur le site de la commune.

### g) **Projet de La Violette :**

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, présente le projet immobilier du secteur de La Violette qui comprend 14 logements au total et pour lequel un permis de construire sera délivré prochainement.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Lundi 11 septembre 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 11 octobre 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 08 novembre 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 13 décembre 2017 – 20 h 30

La séance est levée à 20 h 05.

*A l'issue de cette séance, Monsieur le Sénateur Cyril PELLEVAL a échangé, avec les élus, sur divers sujets sensibles d'actualité et partagé les inquiétudes et les attentes des collectivités face aux réformes gouvernementales à venir. Des sujets, tels que : la loi Montagne, la réforme fiscale relative à la suppression de la taxe d'habitation, le dossier sensible des gens du voyage... ont été abordés. Monsieur PELLEVAL a ensuite développé certaines de ses prérogatives en qualité de rapporteur et répondu à diverses questions posées lors des séances au Sénat.*